

# Sommaire

<b>RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2005 / 2006 (PROJET) .....</b>	<b>2</b>
<b>I. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....</b>	<b>2</b>
1. Ressources humaines : .....	2
2. Locaux du Conseil National : .....	2
3. Recouvrement des cotisations .....	2
4. Règlement intérieur de l'Ordre des Médecins de Tunisie.....	3
5. Un réseau Intranet .....	3
<b>II. ACTIVITES ORDINALES .....</b>	<b>3</b>
<b>A. Mise à jour du tableau de l'ordre.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Validation de diplômes.....</b>	<b>5</b>
B1. Spécialités et compétences : .....	5
B2. Doctorat en Médecine : Inscription au TOM : .....	7
<b>C. Activités en matière disciplinaire .....</b>	<b>8</b>
C1. Gestion des plaintes .....	8
C2. Conseil de discipline .....	9
<b>D. Représentation du corps médical .....</b>	<b>9</b>
<b>E. Action sociale .....</b>	<b>10</b>
<b>F. Communication, information, formation .....</b>	<b>10</b>
1. Le Portail de l'Ordre des Médecins .....	10
2. Le Bulletin.....	11
3. Formation continue ordinale .....	11
4. Médaille du mérite de l'Ordre ordinal .....	12
<b>III. PERSPECTIVES.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>13</b>

# Rapport Moral de l'exercice 2005 / 2006

## I. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

### 1. Ressources humaines :

Outre les médecins, élus par leurs pairs et qui assurent les tâches (d'encadrement, de représentation, de conseil, d'étude et d'instruction des dossiers soumis à l'ordre) qui leur incombent, le personnel du conseil national est constitué d'une secrétaire de direction, de deux secrétaires, d'un agent chargé des archives et des démarches auprès des administrations et auprès des fournisseurs, ainsi que d'une femme de ménage (à temps partiel).

La polyvalence est la règle pour le secrétariat, avec toutefois un accent mis sur des domaines spécifiques à chacun (coordination des affaires administratives et financières pour l'une ; suivi des affaires disciplinaires et du protocole pour l'autre ; mise à jour du tableau de l'ordre, suivi des dossiers soumis à l'avis de la commission des spécialités pour la troisième).

Par ailleurs une secrétaire a été « détachée » auprès de l'Ordre, pour une période limitée avec une mission spécifique, consistant en la mise au point du site Internet de l'Ordre.

### 2. Locaux du Conseil National :

**2.1.** Ces locaux sont la copropriété de la société des Sciences médicales et du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Suite aux démarches entreprises par l'Ordre, le problème en suspens du titre de propriété a été enfin réglé (octobre 2006). Une évaluation de la valeur de ce patrimoine a été effectuée par des agents des domaines de l'Etat.

Une concertation entre la Société des Sciences Médicales et le Conseil National de l'Ordre des Médecins est en cours pour décider de l'avenir de ce local, compte tenu des besoins et des possibilités de chacun des deux partenaires.

**2.2.** En attendant une solution à long terme aux problèmes posés par l'exiguïté des locaux (versus une charge de travail qui « explose »), des travaux ont été entrepris consistant en :

- l'aménagement d'un local sécurisé, doté des équipements adéquats pour le classement des dossiers individuels des médecins ; la solution mise en œuvre prend en compte les besoins actuels et ceux des cinq prochaines années ;
- la reliure des collections – complétées – du JORT de 1988 à 2005 et l'aménagement d'un espace pour leur classement ;
- l'aménagement et l'équipement de la salle de réunion.

### 3. Recouvrement des cotisations

Le code de déontologie stipule que tout médecin en exercice est redevable d'une cotisation au Conseil de l'Ordre.

Le taux de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil National en concertation avec les Conseils régionaux et l'ensemble du corps médical. La cotisation est la seule ressource dont dispose les Ordres pour exercer les prérogatives qui leur sont déléguées par l'autorité publique (notamment la tenue du tableau de l'Ordre ; la reconnaissance de compétences ; la gestion des conflits impliquant des médecins ; l'information, la communication et la formation ; la représentation des médecins dans les commissions ; la délivrance d'attestations ; l'examen des

conventions et contrats...)

Le pourcentage des médecins qui ne satisfait pas à cette obligation (le plus souvent par oubli), était de 30% environ. Les actions de sensibilisation entreprises par les conseils de l'Ordre ont permis de réduire ce taux de façon notable.

Pour parachever le travail il a été décidé de mettre en œuvre la procédure prévue par l'article 120 du Code de déontologie médicale. Le but de l'opération est en fin de compte - pour l'ordre de satisfaire à ses obligations prévues par la loi et de se prémunir des litiges pour les praticiens de « sécuriser » totalement leur exercice.

Débutée en août 2006, elle a déjà permis à de nombreux collègues de se mettre à jour.

**Non paiement de la cotisation :  
répartition de 1303 médecins (selon le nombre d'années de retard)  
auxquels un avis a été adressé au 30/11/2006**

<b>Année</b>	<b>Nombre</b>	<b>Année</b>	<b>Nombre</b>
2 ans	146	10 ans	51
3 ans	184	11 ans	54
4 ans	116	12 ans	29
5 ans	157	13 ans	24
6 ans	133	14 ans	20
7 ans	140	15 ans	24
8 ans	76	16 ans	20
9 ans	115	17 ans	14
<b>Total</b>	<b>1303</b>		

#### **4. Règlement intérieur de l'Ordre des Médecins de Tunisie**

Des amendements au règlement intérieur, institué à partir du 5/12/2000, ont été adoptés par le CNOM le 12/5/2006, après leur discussion au sein des instances de l'Ordre (Conseils national et régionaux, commission paritaire, réunions de coordination). Elles concernent principalement la gestion financière de l'Ordre (Art. 1<sup>er</sup>, 21, annexe) ; la codification des procédures disciplinaires (Art. 7) et la grille des salaires des personnels (annexe).

5. Un réseau Intranet de communication entre les Conseils a été mis en place.

## **II. ACTIVITES ORDINALES**

### **A. Mise à jour du tableau de l'ordre**

En vue de l'actualisation du tableau de l'ordre et de la mise à jour des informations qui y figurent (adresse, n° de téléphone, mode d'exercice), nous avons sollicité le concours et services centraux et régionaux du Ministère de la Santé Publique, des Facultés de Médecine ainsi que ceux d'autres départements (affaires sociales, sport, intérieur, défense). Ce qui nous a permis de corriger les données aberrantes, de compléter celles qui nous manquaient.

Par ailleurs, nous avons attiré l'attention de nos partenaires des ministères – notamment celle de Monsieur le Ministre de la santé Publique – sur le fait qu'un nombre non négligeable de confrères, la plupart exerçant dans le secteur public n'étaient pas inscrits au TOM ; d'autres

ne s'étaient pas acquittés de leurs cotisations ; d'autres enfin ne nous avaient pas signalé leur changement de statut (par exemple de AHU à MCA ...) ou d'affectation. Il a été convenu qu'il serait exigé que tout candidat à un concours (recrutement, avancement) de fournir à l'avenir une attestation de l'Ordre ; les résultats des concours seront communiqués à l'Ordre (on peut en outre les consulter sur le site Internet du MSP).

1- Au 31 octobre 2006, le nombre de médecins inscrits au TOM est de 13258 (Tableau I) dont près des 2/3 est de sexe masculin, auxquels on ajoute six confrères occupant des responsabilités politiques importantes : (ministres, ambassadeur).

Toutefois, la **féménisation** du corps médical est une réalité : c'est ainsi que pour les inscrits à l'ordre, le pourcentage des femmes est de 11% chez les plus de 60 ans, de 20 % entre 51 et 60 ans, 29% entre 41 et 50 ans ; pour les plus jeunes générations (25-40 ans), la parité est atteinte, voire dépassée (un peu plus de 50% de filles).

2- L'âge médian est entre 41 et 43 ans ; 5% des médecins (y inclus les retraités) ont plus de 60 ans ; 75% moins de 50 ans.

3- Quant aux **modalités de l'exercice**, le ministère de la Santé Publique emploie 39% des médecins, 4% pour le secteur para-public ; 36% optent pour le secteur libéral.

**Tableau I : Répartition des médecins inscrits au TOM  
par secteur d'activité, sexe et catégorie d'âge (30 octobre 2006)**

Secteur d'activité	Type d'activité	25-40			41-50			51-60			= 60 ans			Total
		M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	
<b>Secteur public : Ministère de la Santé Publique</b>	Professeur	2	1	3	85	9	94	129	48	177	41	6	47	321
	MCA	53	42	95	247	106	353	54	20	74	7	1	8	530
	AHU	314	297	611	64	37	101	10	3	13				725
	Médecin Hôpitaux		1	1	15	8	23	10	8	18				42
	Généraliste	316	448	764	777	537	1314	478	213	691	7	2	9	2778
	Spécialiste	137	175	312	162	134	296	90	43	133	10	4	14	755
	M. administratif				8	1	9	39	7	46	4		4	59
	Résident	23	30	53	1		1							54
	<b>Total</b>	845	994	1839	1359	832	2191	810	342	1152	69	13	82	5264
<b>Secteur Public (autre que le MSP) et parapublic</b>	M. Contractuel	8	17	25	2		2						27	
	Médecins-conseil	19	35	54	29	14	43	12	1	13			110	
	M. Salarié	10	25	35	44	59	103	33	36	69	1	4	5	212
	M. Travail	12	17	29	19	12	31	9	3	12				72
	Militaire	32	11	43	36	3	39	25		25	3		3	110
	<b>Total</b>	81	105	186	130	88	218	79	40	119	4	4	8	531
<b>Secteur Privé</b>	Généraliste (Cabinet)	586	361	947	594	154	748	512	33	545	113	5	118	2358
	Spécialiste (Cabinet)	371	192	563	845	155	1000	507	59	566	298	9	307	2436
	Délégué Médical	22	16	38	17	6	23							61
	<b>Total</b>	979	569	1548	1456	315	1771	1019	92	1111	411	14	425	4855
<b>Sans activité</b>		751	1089	1840	169	96	265	40	15	55				2160
<b>Divers</b>	Retraité							1		1	75	13	88	89
	A l'Etranger	33	26	59	59	11	70	33	9	42	13	2	15	186
	Médecin étranger	11	12	23	28	25	53	35	21	56	15	26	41	173
	<b>Total</b>	44	38	82	87	36	123	69	30	99	103	41	144	448
	<b>Total Général</b>	2700	2795	5495	3201	1367	4568	2017	519	2536	587	72	659	13258

- 4- Les médecins « **sans activité** » - selon leur déclaration à l'ordre – sont au nombre de 2160 (soit 16% de l'ensemble du corps) ; 55% sont de sexe féminin et 85% ont moins de 41 ans. Dans la classe d'âge de moins de 40 ans, les femmes et les généralistes sont surreprésentés (tableau II)

**Tableau II : répartition des médecins sans activité âgés de 25-40 ans (par catégorie d'âge/sexe)**

Age	Type d'activité	Sexe féminin	Sexe masculin	Total
25-30 ans	Spécialistes	4	3	7
	Généralistes	140	315	455
31-35 ans	Spécialistes	63	74	137
	Généralistes	335	499	834
36-40 ans	Spécialistes	12	15	27
	Généralistes	197	183	380
<b>Total</b>		751	1089	1840

Au delà de 41 ans, la catégorie des médecins « sans activité » comprend 320 médecins, répartis en :

- 209 hommes pour 111 femmes ;
- 248 généralistes pour 72 spécialistes

5. Le travail d'actualisation et de vérification se poursuit ; la collaboration des confrères est requise (un emplacement est réservé à cet effet sur le site de l'ordre : [www.ordre-medecins.org.tn](http://www.ordre-medecins.org.tn)). Il ne se passe pas une semaine sans que l'ordre ne soit sollicité - par un organisme d'état, une société scientifique, une association, des collègues (en cours d'installation par exemple), des particuliers – de fournir des informations (à propos d'un médecin ou d'une catégorie spécifique de praticiens)... Ces requêtes sont bien évidemment « traités » en tenant compte des aspects déontologiques.

## **B. Validation de diplômes**

### **B1. Spécialités et compétences :**

La commission ad hoc, présidée par le Professeur Mohamed Houissa et comprenant des représentants du CNOM (Pr. Mohamed Jouini, N. Ben Zineb, L. Ben Hassine) et les représentants des facultés de médecine s'est réuni à 15 reprises (9 fois en 2005, 6 fois en 2006).

#### **Spécialités :**

567 diplômes de spécialités ont été validés ; 62% des diplômés sont de sexe féminin. Les spécialités qui arrivent en tête du palmarès sont la gynéco-obstétrique (55 diplômes) suivie par la chirurgie orthopédique (42) ; l'ophtalmologie (35) quasi à égalité avec la cardiologie (34) ; la pédiatrie (33) et l'anesthésie réanimation (33) ; la dermatologie (28) et l'imagerie médicale (27).

#### **Compétences :**

La reconnaissance du diplôme a été reconnu à 281 postulants en majorité médecins généralistes. Viennent en tête la « réparation juridique du dommage corporel » ; les maladies professionnelles et la Gériatrie ; 48 demandes ont été rejetées.

### Validation de diplômes de spécialité 2005-2006 (nombre par spécialité/par sexe)

Spécialités	Dossiers validés 2005			Dossiers validés 2006			Total 2005-2006
	M.	F.	Total	M	F	Total	
Anatomo Cyto Pathologie	1	3	4	5	2	7	11
Anesthésie Réanimation	12		12	19	2	21	33
Biologie Médicale"Biochimie"	1		1	3	4	7	8
Biologie Clinique (Hématologie)				3	4	7	7
Biologie Médicale"Parasitologie"		1	1				1
Cardiologie	14	4	18	11	5	16	34
Chirurgie Neurologique	2		2	3		3	5
Chirurgie Carcinologique	2		2				2
Chirurgie Cardio Vasculaire	4	1	5	2		2	7
Chirurgie Générale	11	2	13	12		12	25
Chirurgie Orthopédique et Traumatologique	26		26	16		16	42
Chirurgie Pédiatrique	2	1	3	2	1	3	6
Chirurgie Plastique et Réparatrice	2		2	1	1	2	4
Chirurgie Vasculaire Périphérique	1		1				1
Dermatologie	4	13	17	2	9	11	28
Endocrinologie		4	4		1	1	5
Gastro Entérologie	2	7	9	5	7	12	21
Génétique		1	1				1
Gynécologie Obstétrique	21	8	29	15	11	26	55
HEM.CLIN.	2		2				2
Imagerie Médicale (Radiologie)	4	7	11	7	9	16	27
Immunologie		1	1	1	2	3	4
Infectiologie	2		2	5	1	6	8
Médecine du Travail	1	1	2	3		3	5
Médecine Interne	1	3	4	2		2	6
Médecine Légale.	1		1	1	1	2	3
Médecine Physique et rééducation fonctionnelle	4	1	5	1	2	3	8
Médecine Préventive et Sociale & communautaire	1		1				1
Microbiologie	1	3	4	3		3	7
Néphrologie	2	1	3	4	4	8	11
Neurologie	4	2	6				6
Nutrition					3	3	3
O R L	8	8	16	8	1	9	25
Ophtalmologie	16	7	23	4	8	12	35
Pédiatrie	11	10	21	3	9	12	33
Pneumologie	5	5	10	1	4	5	15
Pédo-psychiatrie					2	2	2
Psychiatrie + Neuro-psychiatrie	1	5	6	6	9	15	21
Physiologie et exploration fonctionnelle				1		1	1
Radiothérapie	1		1		1	1	2
Réanimation Médicale	3		3		1	1	4
Rhumatologie	2	3	5	3	3	6	11
Stomatologie Chirurgie Maxillo Faciale	4	3	7	3		3	10
Urologie + chirurgie Urologique	7		7	11		11	18
Histo-embryologie					1	1	1
Biophysique et Médecine Nucléaire				2		2	2
Carcinologie médicale					1	1	1
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>105</b>	<b>291</b>	<b>168</b>	<b>108</b>	<b>276</b>	<b>567</b>

**Compétences: dossiers examinés: 2005 - 2006**

Compétences	Compétences: 2005							Compétences : 2006						Total 2005-2006	
	Spécialistes			Généralistes			Total 2005	Spécialistes			Généralistes				Total 2006
	M.	F.	Total	M.	F.	Total		M.	F.	Total	M.	F.	Total		
Acupuncture				2	3	5	5				2		2	2	7
Allergologie	1		1			0	1						0	0	1
Angiologie			0	3		3	3				1		1	1	4
Echo-cardiographie	1		1			0	1	2	2	4			0	4	5
Gériatrie			0	11	10	21	21			0	7	11	18	18	39
Handicap et réhabilitation des Handicapés			0		1	1	1			0	1		1	1	2
Hémodialyse			0	10	8	18	18	1		1	7	3	10	11	29
Maladies professionnelles		1	1	9	12	21	22	3		3	8	13	21	24	46
Médecine appliquée au sport	6	2	8	7	1	8	16			0	7	2	9	9	25
Médecine d'urgence	4		4	9	5	14	18			0	7	3	10	10	28
Médecine esthétique			0	2		2	2			0		3	3	3	5
Médecine sub aquatique et hyperbare	1		1	1	1	2	3			0	3		3	3	6
Proctologie	3		3			0	3	2		2			0	2	5
Réparation juridique du dommage corporel	6	1	7	13	3	16	23	7	4	11	13	9	22	33	56
Santé Publique			0	4	2	6	6			0	1		1	1	7
Sexologie	4	1	5	3	2	5	10			0	1		1	1	11
Hygiène hospitalière			0			0	0				1		1	1	1
Toxicologie			0	2	1	3	3			0	1		1	1	4
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>76</b>	<b>49</b>	<b>125</b>	<b>156</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>60</b>	<b>44</b>	<b>104</b>	<b>125</b>	<b>281</b>

**B2. Doctorat en Médecine : Inscription au TOM :**

Entre le 1/1/2005 et le 15/11/2006, 1343 docteurs en médecine, ont été enregistrés au TOM dont 206 exercent dans le secteur public et parapublic, 149 dans le secteur libéral ; 24 sont en stage à l'étranger ; 970 sont encore à la recherche d'un emploi. Près de 80% ont moins de 32 ans.

**Nouveaux inscrits au TOM (1/1/2005 au 31/12/2005)**

		26-27			28-32			33-37			38-42			43-50			Total
		M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	
<b>Secteur public et parapublic</b>	MCA							1		1	1	1	2				3
	AHU				8	7	15	26	6	32	4		4	1		1	52
	Généralistes (MSP)				2	1	3		1	1						1	5
	Spécialistes (MSP)							3	1	4				1		1	5
	Médecin Militaire				1	1	2	3	2	5	1		1	2		2	10
	Résident	1		1	11	14	25	2		2							28
<b>Secteur libéral</b>	Spécialistes				4	6	10	8	3	11	1		1	2		2	24
	Généralistes	1	2	3	25	16	51	6	3	9	4		5	1	1	4	72
<b>Sans activités</b>	Spécialistes	1		3	7	20	27	38	13	51	5	1	6	1	1	2	89
	Généralistes	5	38	41	138	177	315	27	33	60	7	5	12	2	1	3	431
A l'étranger					5	2	7	3		3							
<b>Total Général</b>		<b>8</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	<b>201</b>	<b>246</b>	<b>455</b>	<b>117</b>	<b>62</b>	<b>179</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>719</b>

### Nouveaux inscrits au TOM (1/1/2006 au 15/11/2006)

	26-29			30-34			35-39			40-58			Total	
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total		
<b>Secteur public et para-public</b>	MCA													
	AHU		1	1	31	18	49	9	2	11	2		2	63
	Généraliste (MSP)							1		1				1
	Spécialiste (MSP)				1		1							1
	Médecins Militaires					1	1	4		4	4		4	9
	Résidents	8	5	13	10	3	13							26
	Médecin Conseil de la CNAM					1	1	1		1	1		1	3
<b>Secteur Libéral</b>	Médecin salarié				1		1							1
	Délégué Médical					1	1		1					2
	Contractuel	1		1										1
	Spécialiste (Libre Pratique)				9	2	11	1		1	3		3	15
	Généraliste (Libre Pratique)	5	5	10	9	8	17	3	3	6	4	1	5	38
<b>Sans activité</b>	Généraliste	42	85	127	116	112	228	20	9	29	11	3	14	398
	Spécialiste				16	19	35	9	3	12	3	2	5	52
	Médecins en stage à l'étranger				7	2	9	4	1	5				14
	<b>Total Général</b>	<b>56</b>	<b>96</b>	<b>152</b>	<b>200</b>	<b>167</b>	<b>367</b>	<b>53</b>	<b>18</b>	<b>71</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>624</b>

## C. Activités en matière disciplinaire

### C1. Gestion des plaintes

L'étude des plaintes émanant de citoyens, de confrères ou d'institutions est une activité importante de l'ordre.

Le nombre de plaintes soumises à l'avis de l'ordre est de 303, dont 263 parvenues en 2005 et 2006 ; le reste (soit 40) étant le reliquat des années précédentes.

Les décisions concernant les suites à donner est prise en séance plénière (en moyenne 14 dossiers examinés par réunion) : 26 plaintes (soit 8%) ont débouché sur une procédure disciplinaire.

Quant aux dossiers restants, ils ont été classés après étude approfondie, et/ou audition du médecin objet de la plainte et/ou complément d'information. Il s'agit généralement d'accusations non étayées par des preuves, ou d'affaires n'entrant pas dans le cadre des compétences de l'Ordre ou de problèmes « relationnels » ou de problèmes mineurs pour lesquels un rappel de la législation en vigueur a permis le retour à l'ordre.

Enfin, un logiciel pour la gestion au jour le jour des plaintes a été mis en place ; il est actuellement testé (dossiers parvenus en 2006) et il sera vraisemblablement complètement opérationnel en 2007.

Année	Date de la réunion du CNOM	Nombre de dossiers examinés	Année	Date de la réunion du CNOM	Nombre de dossiers examinés
2005	01/02/2005	27	2006	20/01/2006	13
	18/02/2005	13		03/02/2006	13
	04/03/2005	29		17/02/2006	11
	18/03/2005	8		03/03/2006	21
	22/04/2005	15		17/03/2006	10
	06/05/2005	11		13/04/2006	15
	17/06/2005	20		12/05/2006	19
	01/07/2005	13		26/05/2006	13
	15/07/2005	10		16/06/2006	17
	16/09/2005	15		30/06/2006	8
	30/09/2005	9		14/07/2006	8
	21/10/2005	18		28/07/2006	10
	11/11/2005	8		15/09/2006	11
	25/11/2005	8		20/10/2006	21
	09/12/2005	17		31/10/2006	12
30/12/2005	13	10/11/2006	5		
<b>Total</b>		<b>234</b>	<b>Total</b>		<b>207</b>

## C2. Conseil de discipline

26 médecins ont été traduits devant le conseil de discipline pour diverses infractions au COM. Selon les modalités de leur exercice, ils se répartissent comme suit :

- Généralistes 15 ; spécialistes 11 ;
- Médecins du secteur public 4 ; Libre praticiens 22
- Ancienneté de l'inscription au TOM : <5 : 1 ; 5-10 ans :14 ;11-15 ans :6 ; >15 ans : 5 ;
- Lieu d'exercice dépendant de : CROM Tunis : 11 ; CROM Sousse : 5 ; CROM Sfax :8 ; CROM Béja : 2.

Le tableau en annexe détaille la nature des infractions commises.

Quant aux sanctions prononcées par le Conseil de discipline, elles ont consisté en :

- avertissement :4 ;
- blâme :6
- suspension de l'activité :
  - o 6 mois : 2
  - o 4 mois :1
  - o 3 mois :2
  - o 1 mois :3
  - o radiation : 1
- 7 dossiers en cours.

## D. Représentation du corps médical

1- Le CNOM a été un partenaire actif de la négociation ayant abouti à la réforme de l'assurance maladie et à l'élaboration des textes réglementaires, particulièrement ceux relatifs au contrôle médical et à la convention-cadre.

Il a par ailleurs formulé des avis, détaillés et argumentés, concernant le projet de la convention sectorielle des médecins de libre pratique.

2- Par ailleurs le Conseil est membre de diverses commissions, *permanentes* (liste ci-dessous) ou *ad hoc* constitués aux fins d'évaluation, d'étude et de proposition pour des problèmes spécifiques, tels que « l'activité privée complémentaire des enseignants hospitalo-universitaires ; l'exercice de la médecine en milieu touristique ; la thalassothérapie ; les centres spécialisés (dont le domaine pourrait être étendu à d'autres modes de pratique) ou « la valorisation de l'hôpital public, notamment l'EPS »

- Commission Agrément Etablis. Sanitaires Privés et équipements lourds (MSP) : Dr Abdallah BEN MARZOUK ;
- Commission Technique de biologie médicale (MSP) : Dr Lotfi BEN HASSINE;
- Commission Technique des sp. Pharmaceutiques (MSP) : Dr Abdelhamid HACHICHA
- Bureau National des Stupéfiants (MSP) : Dr Elyes BEN MARZOUK
- Commission du Sida (MSP) : Dr Kilani CHABBOUH
- Commission Promot. Aliment. du Nourrisson et de l'enfant (MSP) : Dr Mounir BEN SLAMA
- Commission de la Transfusion Sanguine (MSP) : Dr Mohamed HOUISSA
- C.C.M. (MSP) : Dr Elyes BEN MARZOUK
- Commission Technique d'octroi de visa pour les filtres d'hémodialyse (MSP) : Dr Mohamed HOUISSA
- Commission Nationale de la médecine de reproduction (MSP) : Dr Nabil BEN ZINEB
- Commission Nationale de la médecine d'urgence (MSP) : Dr Mohamed FARHAT
- Commission chargée de l'étude pour concours de recrutement des MSP. (MSP) : Dr Amen Allah MESSADI
- Commission d'Equivalence des Diplômes (Ministère de l'Enseignement Supérieur) : Dr Mohamed JOUINI / Dr Amen Allah MESSADI
- Commission de reconnaissance des qualifications (spécialités et compétences) : Dr Mohamed HOUISSA (président de la commission) / Dr Mohamed JOUINI (secrétaire général de la commission) / Dr Lotfi BEN HASSINE
- Commission chargée du contrôle des comptes et des placements financiers de l'ensemble de l'Ordre (en application du règlement intérieur du CNOM) : Dr Mohamed HOUISSA / Dr Abdallah BEN MARZOUK/ Dr Mohamed A. ALOULOU, ainsi que les trésoriers des CROM

## **E. Action sociale**

Chaque fois qu'il en a été sollicité, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a répondu favorablement aux demandes d'assistance et de conseil juridique (par l'avocat – conseil ou par des membres de l'Ordre) formulés par des confrères traduits devant les tribunaux.

De même une aide matérielle a été consentie à des collègues en difficulté.

La création d'un fond social est proposée ; le cadre approprié ainsi que les conditions de la faisabilité **sont à l'étude.**

## **F. Communication, information, formation**

### **1. Le Portail de l'Ordre des Médecins**

Le portail du CNOM a été mis en ligne avec un contenu rénové. Il comporte deux espaces :

- Un espace grand public : faire [www.ordre-medecins.org.tn](http://www.ordre-medecins.org.tn) pour y accéder
- Et un espace professionnel dont l'accès est réservé aux médecins, par login et mot de passe : mentionner dans les cases correspondantes votre nom de famille, tel

qu'orthographié au Tableau de l'Ordre ; puis les deux derniers chiffres de votre année de naissance ; puis votre numéro d'inscription à l'Ordre.

Par ailleurs, une page (cliquer sur « contact ») est réservée aux commentaires, avis ou suggestions personnelles.

L'espace « *grand public* » comprend notamment des rubriques réservées à l'exercice médical au remplacement, aux études médicales, aux activités des conseils (national et régionaux) de l'Ordre, ainsi qu'à la mission de ces conseils. « Santé plus » est dédié à l'éducation pour la santé.

L'espace *réservé aux médecins* comprend notamment :

- les avis du CNOM sur des sujets tels que l'installation de médecins dans un même immeuble ; la prescription par téléphone ; le dossier médical ; les certificats médicaux ; l'APC ;
- « les dossiers du CNOM » sur des thèmes tels que l'exercice de la médecine dans les zones touristiques, la réforme de l'assurance-maladie ;
- une rubrique Formation Médicale Continue traitant de divers thèmes d'actualité tels que la grippe aviaire ;
- des modèles de certificats et de contrats de convention ;
- « un guide du médecin » dont le chapitre I fait l'inventaire des démarches à accomplir par le jeune diplômé en vue de son installation dans la vie active (accompagnés des formulaires utilisés pour la circonstance, 'téléchargeables'). Quant au chapitre II il est consacré aux textes législatifs de référence (code de déontologie, lois relatives à l'organisation sanitaire et à l'exercice professionnel).

Par ailleurs le Guide a été édité en 5000 exemplaires ; un exemplaire en sera donné au médecin qui s'inscrit au TOM

## **2. Le Bulletin**

4 numéros (2 par an) du Bulletin (d'information du CNOM) ont été édités. Il y a été notamment traité de problèmes touchant à la déontologie ; à l'exercice médical ; aux activités de l'Ordre et à la démographie médicale. Des dossiers sur l'assurance maladie ainsi que sur le risque professionnel ont été publiés.

Le Bulletin a été édité en 13000 exemplaires pour les numéros 21, 22, 23 et en 15000 exemplaires pour le n° 24 ; il est envoyé aux médecins à l'adresse indiquée (par eux) pour l'envoi de leur courrier. Le taux de retour (à l'expéditeur) est de 5 % (500 à 800 numéros). Ce qui pourrait au passage signifier qu'un très léger effort reste à faire pour fiabiliser totalement le fichier de l'Ordre.

## **3. Formation continue ordinale**

Au cours de la journée d'étude, organisée le 2//12/2006, les thèmes traités (sous forme de panels, avec le concours de spécialistes des Facultés de Médecine et des Conseils de l'Ordre) ont été les suivants :

- Le point sur la réforme de l'assurance maladie
- Les impératifs déontologiques des sites médicaux
- Les repères pour la réforme du Code de Déontologie Médicale ;

- L'expertise médico-légale, de la loi à la pratique.

**4. La médaille du mérite de l'Ordre ordinal** a été décernée à des collègues (liste ci-après) dont la quasi-totalité a occupé des fonctions au Conseil de l'Ordre. Cette médaille est un hommage :

- à leur action (notamment au sein des structures de l'Ordre ou la plupart ont occupé des fonctions) en faveur de la déontologie et de l'éthique médicale ;
- aux services qu'ils ont rendus à la médecine tunisienne
- ainsi qu'au modèle qu'ils ont œuvré à promouvoir, celle du médecin respectueux et solidaire de ses confrères ; manifestant respect et aménité à ses patients ; veillant à l'actualisation de ses compétences ; sensible à la **noblesse de son métier**, en un mot quelqu'un dont le comportement le **rend digne du respect et de l'estime de la communauté**. La remise des médailles a eu lieu le 30/11/2006 à la Maison du Médecin dans une ambiance familiale, fraternelle, conviviale.

### **Liste des personnalités honorées**

- 1- **Dr Hamed KAROUI**
- 2- **Dr Mohamed GUEDDICHE**
- 3- **Dr Ridha KECHRID**
- 4- **Dr Dali JAZI**
- 5- **Dr Hédi M'HENNI**
- 6- **Dr Hamouda BEN SLAMA**
- 7- **Dr Mondher CHAABOUNI**
- 8- **Dr Abdelhamid HACHICHA**
- 9- **Dr Abdellaziz GHACHEM**
- 10- **Dr Mohamed Moncef BOUKHRIS (à titre posthume)**
- 11- **Dr Mustapha KHOUFI (à titre posthume)**
- 12- **Dr Slah KHARRAT (à titre posthume)**

### **III. PERSPECTIVES**

Parmi les actions qui devront être développées au cours des prochaines années, citons :

- l'approfondissement de la réflexion concernant la mise à la disposition du CNOM de locaux plus spacieux, plus fonctionnels : les étapes à suivre sont l'identification des besoins et des alternatives de solutions ; l'étude de leur faisabilité ;
- la maintenance du site Internet : l'alimenter en contenus actualisés ; en améliorer la présentation ; le rendre plus interactif ; revoir « l'architecture » (notamment l'opportunité de requalifier une partie du contenu de l'espace « professionnel », accessible seulement aux médecins) ;
- la maintenance et l'actualisation du Tableau de l'Ordre ;
- l'étude de l'opportunité de la création de nouveaux CROM (Béja, Tunis) ;
- la révision et l'actualisation du CDM ;
- l'accompagnement de la réforme de l'assurance maladie ;
- l'opportunité d'un fonds social et les conditions de sa faisabilité.

## ANNEXE

المخالفات
الإفراط في منح الأدوية، الفصل 33 * عدم الامتناع عن تقديم العلاج لأسباب مهنية أو شخصية، الفصل 37 *
الحط من قيمة المهنة الفصل 22* الفصل 49*
القيام بعلاجات خارج اختصاصه الفصل 13* النص على بيانات تتجاوز اختصاص الطبيب المعني الفصل 24*
الحط من قيمة المهنة، الفصل 22 * الإفراط في منح الأدوية، الفصل 33* عدم الامتناع عن تقديم العلاج لأسباب مهنية أو شخصية، الفصل 37* عدم إعلام المجلس الجهوي بتغيير عنوان العيادة، الفصل 86*
التصريح بوسائل علاج جديدة قبل اثبات ذلك بالتجارب، الفصل 26 * احترام قواعد الزمالة بين الأطباء الفصل 49 * التدخل إلا في نطاق الاختصاص الفصل 13 * احترام قواعد الزمالة بين الأطباء الفصل 49*
الحط من قيمة المهنة الفصل 22* تحرير وصفة طبية غير قانونية الفصل 27* عدم الاعتناء بتشخيص المرض الفصل 32* ممارسة المهنة أثناء قرار تحجير المباشرة الفقرة 6 من قانون تنظيم مهنتي الطب وطب الأسنان)
الإفراط في منح الأدوية الفصل 33* عدم الامتناع عن تقديم أدوية أو علاج لأسباب مهنية { أدوية خطيرة } الفصل 37 * عدم التخلي عن المهمة لأسباب مهنية { أدوية خطيرة } الفصل 38 * الحط من قيمة المهنة الفصل 22*
الإفراط في منح الأدوية الفصل 33 * عدم الامتناع عن تقديم أدوية أو علاج لأسباب مهنية { أدوية خطيرة } الفصل 37 * عدم التخلي عن المهمة لأسباب مهنية { أدوية خطيرة } الفصل 38 * الحط من قيمة المهنة الفصل 22* عدم الاستجابة لطلبات في نطاق إجراءات تأديبية الفصل 112 *
استعمال وسائل الدعاية والإشهار المباشرة أو الغير المباشرة الفصل 16* الحط من قيمة المهنة الفصل 22 * تغيير ومحاولة تغيير وجهة الحرفاء الفصل 50 * الممارسة في أكثر من عيادة الفصل 86 *
القيام بعلاجات خارج الاختصاص المعترف له به الفصل 13 * ممارسة الطب كتجارة الفصل 16* تجاوز البيانات المرخص بتضمينها بالوثائق الفصل 23 *
الممارسة خارج الاختصاص الفصل 13* ممارسة الطب كتجارة الفصل 16* ممارسة مهنة أخرى الفصل 20 * الحط من قيمة مهنة الطب الفصل 22 * تسليم شهادات مجاملة الفصل 28 * عدم مصادقة المجلس الجهوي على الاتفاقيات الفصل 65 * الممارسة في أكثر من عيادة واحدة الفصل 86 *
ممارسة المهنة خارج الاختصاص الفصل 13 * عدم احترام الزمالة الفصل 49 *
إقتسام أتعاب بين الأطباء الفقرة 3 من الفصل 17* الإفراط في تحديد الأتعاب الفصول 42* 43* و 46 * عدم استشارة الطبيب المباشر للمريض الفصلان 51* و 52*

\* المرجع: مجلة واجبات الطبيب.